

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 23 JUILLET 2024
20 heures 30

OBJET :

23/07/2024 N°1

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG -
PHASE 1**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 29 juillet 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS – Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Laurette COLOMBET

Absents avant donné mandat : Franck POLLET à Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE à Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la séance : Bernard BESSEY

Pierre Yves LASSAIGNE, étant partie prenante, ne prend part ni aux débats ni au vote.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG – PHASE 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 17 juin 2024, et fixant au 5 juillet 2024 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'aménagement du bourg ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, réunie le 19 juillet 2024 ;

Considérant la présentation des résultats des appels d'offres faite par le cabinet d'études Réalités à l'ouverture de la séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

► **Décide** de valider l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 juillet 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour l'aménagement du bourg - phase 1 :

- **Lot n°1 « Terrassements – voirie »**, attribué à EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (770 rue Moulin Tampon, 42120 PERREUX) pour un montant de 618 019,69 € H.T. (dont 381 443,34 € tranches fermes et 236 576,35 € tranches optionnelles).
- **Lot n°2 « Espaces verts – mobiliers »** attribué à PJA Pépinières et Jardins d'Aiguilly (ZH Aiguilly – 135 Allée Barlotti, 42720 VOUGY) pour un montant de 136 130,00 € H.T. (dont 74 297,00 € tranches fermes et 61 833,00 € tranches optionnelles).

► **Autorise** M. le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST et PJA Pépinières et Jardins d'Aiguilly ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Adopté à la majorité par 13 voix Pour - 1 absent sans pouvoir


Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

Publication en ligne le

Affiché le 16/08/2024

 23/07/2024





Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.